

⑧

⑧

le Syndicat des Secrétaire

le Syndic Le Secrétaire

G. Fournier *J. Durand*

le Président Le Secrétaire

l'atteste, le Chancelier

le Président Le Secrétaire

l'atteste, le Chancelier

ECHELLE : 1:1000 MAI 1983.

G.E.A. J.M. VALLOTTON_URBANISTE F.U.S.
GROUPE D'ETUDE D'AMENAGEMENT URBAIN ET REGIONAL
RUE DE BOURG 28_1003 LAUSANNE TEL.: 021.23.53.13

L E G E N D E :

 PERIMETRE DU P.E.P.

LIMITE NOUVELLE

APPLICATION DE L'ART. 72 L.R.



SURFACE SUR LAQUELLE LES BATIMENTS PEUVENT ETRE TRANSFORMES.
EN CAS DE RECONSTRUCTION TOTALE, APRES DESTRUCTION DES 3/4
AU MOINS DU BATIMENT, LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS DEVRA ETRE
RESPECTEE.

LIMITE DE TRAVERSEE

N O T E :

EN DEHORS DU PERIMETRE DU P.E.P. LES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE 72 L.R. SONT APPLICABLES.

